

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quinze, le 08 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires**, Monsieur Thierry VERDOT **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

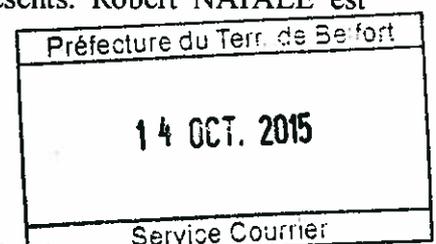
**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Daniel FRERY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON,

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Christian RAYOT, Marielle BANDELIER à Pierre OSER, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jacques BOUQUENEUR, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Lundi 28 septembre	Lundi 28 septembre	En exercice	41
		Présents	29
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Robert NATALE est désigné.



**2015-07-02 Ponton fluvial de Brebotte – Bilan financier et contribution de la commune de Brebotte**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

La Communauté de Commune du Sud Territoire a poursuivi le projet initié par la CCBB (Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse) de réalisation d'un ponton touristique implanté le long du Canal du Rhône au Rhin sur la commune de Brebotte.

Ce ponton, a été réalisé à l'identique du ponton implanté sur la commune de Froidefontaine par la CCBB.

L'adhésion de la commune de Brebotte à la CCST le 1<sup>er</sup> janvier 2013 a fait que la réalisation du projet incombait à la CCST. Ces travaux inscrits au budget 2014, ont été réalisés au cours du 2<sup>o</sup> semestre 2014.

Ce ponton, également prolongé par un cheminement piéton-cyclo en direction de la commune même de Brebotte permet désormais un accès sécurisé à la RD 13.

Par sa délibération en date du 9 septembre 2014, la commune de Brebotte a validé le projet ainsi que sa contribution à la hauteur de 23 % du projet initial plafonné à 15 000 €.

Le coût total du projet initial était chiffré à 65 000 €.

A la clôture de cette opération, les dépenses totales s'élèvent à 45 804 € H.T. soit 54 964,80 € T.T.C.

#### Dépenses

Tiers	Objet	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Joël ROUX	Maitrise d'oeuvre	2 600 €	3 120,00 €
BOAMP	Publications	180 €	216,00 €
TECHNO VERT	Réalisation	41 681 €	50 285,80 €
COLAS	Réalisation (sous traitant)	1 343 €	1 343,00 €

#### Financement

Contribution	Montant
Communauté de communes (77%)	35 269.08 €
Commune de Brebotte (23 %)	10 534.92 €

Le Président propose de valider ce bilan et d'établir la contribution de la commune de Brebotte à 23 % du montant total H.T. de l'opération soit 10 534.92 €.

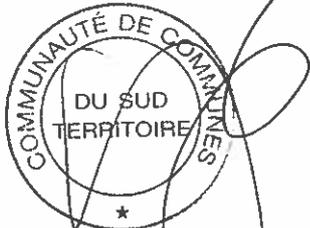
**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider le bilan financier pour la réalisation du ponton fluvial de Brebotte ainsi que l'accès piétonnier à 45 804 € H.T.**
- **De confirmer la contribution de la commune de Brebotte à 10 534,92 €HT**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14 OCT. 2015**  
**Et publication ou notification le 14 OCT. 2015**

Le Président,



Le Président,



Préfecture du Terr. de Belfort

14 OCT. 2015

Service Courrier

